

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 30 octobre 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires - Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. GAULIN Christian, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2024
- 3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2023
- 4/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023
- 5/ Participation pour utilisation des salles communales saison 2023/2024
- 6/ Participation de l'USR foot aux dépenses d'électricité pour l'année 2023
- 7/ Admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant
- 8/ Location au 366, rue de la Tour – Avenant au bail
- 9/ Aide à l'investissement
- 10/ Compte rendu des commissions communales
- 11/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal

- 12/ Informations :
 - Rapport 2023 de la bibliothèque municipale
 - Remerciements
 - Prochaines réunions et manifestations
 - Antenne relais

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Madame FONTIMPE Catherine, Conseillère Municipale à Monsieur RETY Jean-Pierre,
- Madame BOIVIN Nadine, Conseillère Municipale à Monsieur VERNOUX Bertrand,
- Monsieur MONTERRAT Franck, Conseiller Municipal à Monsieur GAULIN Christian,
- Madame JOLY Christelle, Conseillère Municipale à Monsieur ALBENQUE Christophe.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 20 septembre 2024 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 20 septembre 2024.

3^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2023

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel d'activités du syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu du rapport annuel d'activités du Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2023.

4^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2023

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023.

5^{ème} QUESTION

PARTICIPATIONS POUR UTILISATION DES SALLES COMMUNALES SAISON 2023/2024

Au regard des heures d'utilisation des salles communales par les associations qui en ont fait la demande, et après avoir rappelé les tarifs de location applicables depuis le 1^{er} janvier 2023, à savoir :

- 3 € par heure en semaine, le ménage étant effectué par l'utilisateur,
- 4 € par heure en semaine, le ménage étant effectué par la commune,
- 10 € par heure en semaine, pour les utilisateurs extérieurs,
- 200 € forfaitaire pour l'utilisation des salles de la Madeleine,
- 35 € le coût du ménage hebdomadaire, pour le cas où ce dernier ne serait pas ou mal effectué, il est porté à connaissance les montants dus par les associations.

Après avoir précisé que les salles sont mises gracieusement à disposition lors des compétitions, Monsieur le Maire soumet l'émission des titres de recettes à l'approbation de l'assemblée et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement des contributions pour l'utilisation des salles communales au titre de la saison 2023/2024, à savoir :

- Badminton	: 712 €	- Club de l'Amitié	: 270 €
- Club Yoga	: 240 €	- E.G.R.	: 2 923.50€
- U.S.R. Basket	: 2 284 €	- EBS (Baby ballon)	: 136 €
- Volley Club	: 256 €	- Aéromodélisme	: 384 €
- IME-UEMA-SAJA	: 2 000 €	- BIODANZA	: 352 €
- FMR	: 200 €	- Chorale	: 200 €
- UM	: 200 €	- Vieux Guidon	: 200 €

- INDIQUE que les créneaux horaires réservés par les associations lors de la réunion fixant le planning, sont ceux qui ont servi à minima pour l'établissement des participations,

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondant.

6^{ème} QUESTION

PARTICIPATIONS DE L'USR FOOT AUX DEPENSES D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer pour encaisser la participation de l'USR Foot, aux dépenses d'électricité correspondant à l'éclairage du stade.

Pour mémoire en 2023, la participation de l'USR Foot, soit 90 % des 17 944 kw consommés au cours de l'année 2022, s'élevait à la somme de 2 648.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement de la participation de l'USR Foot pour 2023 de 2 093.00 € pour 14 179 kw,

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

7^{ème} QUESTION

ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURABLES DE FAIBLE MONTANT

Afin de fluidifier la procédure d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, l'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (loi 3DS) ouvre la possibilité aux assemblées délibérantes des communes de déléguer cette décision à leur exécutif.

Le seuil plafond de délégation des décisions d'admissions en non-valeur a été fixé à 100 € pour les communes par le décret n° 2023-523 du 23 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DELEGUE à Monsieur le Maire la possibilité d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont le montant est inférieur à 100 €.

8^{ème} QUESTION

LOCATION AU 366, RUE DE LA TOUR – AVENANT AU BAIL

Monsieur le Maire explique que le loyer du logement communal du 366, rue de la Tour avait été réévalué suite à des travaux de changement de fenêtres en janvier 2023 et fixé à la somme de 576 € (précédemment 545.29 €).

Il avait été convenu avec le propriétaire que la révision annuelle stipulée au bail ne serait pas appliquée pour tenir compte de cette augmentation. Cependant, en vertu de l'application des dispositions contractuelles du bail, une revalorisation avait été appliquée, pour fixer le loyer à 595.56 depuis janvier 2024.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'établir un avenant au bail pour ne pas appliquer la révision annuelle applicable au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE d'établir un avenant au bail pour ne pas appliquer de revalorisation prévue en janvier 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail établi entre la commune et les locataires, Madame et Monsieur BENON, locataires au 366, rue de la Tour.

9^{ème} QUESTION

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- le Centre de Loisirs Carel, au vu des factures acquittées :

Couchettes et Chaise de bureau pour un montant de 474.78 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 474.78 € soit 237.49 €.

- L'Amicale des chasseurs, au vu de la facture acquittée :

Centrale de nettoyage et de désinfection pour un montant de 277.07 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 277.07 € soit 138.53 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 237.49 € à verser au Centre de Loisirs Carel,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 138.53 € à verser à l'amicale des chasseurs de REPLONGES,
- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65748, inves, 024.

10^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Bâtiment

Monsieur l'Adjoint en charge des travaux présente les travaux en cours.

Il indique que le permis de construire de l'extension du Pôle culturel pour la construction d'une salle destinée à la pratique musicale et culturelle a été accordé.

La consultation des marchés de travaux auprès des entreprises devrait être lancée avant la fin de l'année.

Commission scolaire

Madame l'Adjointe en charge des affaires scolaires donne le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'APEL qui a eu lieu le 11 octobre 2024.

La directrice de l'école privée a présenté les différents projets de l'école et notamment des nouveautés tels que l'organisation d'un Cross et un travail autour de l'écrit avec l'intervention d'un calligraphe.

La présidente de l'APEL a fait part des différentes sorties financées par l'association tel que le cinéma, un voyage à Paris ...ainsi que les manifestations comme la vente de gaufres, de fleurs, la brocante, la fête de l'école...

Elle se félicite de l'arrivée de 9 nouveaux membres et envisage l'installation d'une structure de jeux dans la cour de l'école.

La Boum d'Halloween organisée par l'AREPP le 12 octobre a remporté un vif succès. Cette manifestation attire de nombreux enfants.

Le traditionnel cross de l'école publique a eu lieu le 26 octobre. Cette année, les profits ont été reversés à l'AFM Téléthon et le sou des écoles en a profité pour organiser un vente de plats à emporter.

Les membres de la commission scolaire sont conviés le 12 novembre prochain pour le premier conseil d'école.

Commission communication

Les membres de la commission information se sont réunis pour commencer à travailler sur le prochain bulletin municipal.

Commission Vie Associative

Madame l'Adjointe en charge de la vie associative informe les conseillers que la randonnée solidaire au profit de la ligue contre le cancer qui s'est déroulée le dimanche 22 septembre 2024 a permis de réunir 84 marcheurs et de récolter la somme de 1 016 € au profit de la ligue.

Commission Voirie/assainissement

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie explique que les travaux sur la RD 1079, commencés le 14 octobre 2024 se déroulent conformément au planning présenté aux riverains le 2 octobre dernier.

Les travaux pour la première tranche se termineront la semaine prochaine avec la pose de l'enrobé prévu le 8 novembre, depuis l'arrêt bus (N°140) jusqu'aux saveurs fermières, en direction de Bourg en Bresse.

Le 12 novembre, la deuxième tranche débutera du Pôle médical jusqu'au garage, afin de dégager au plus tôt les entrées des commerces.

Le cabinet Aintégra termine l'étude de l'avant-projet de réhabilitation de la rue du chemin vieux.

A cet effet, Monsieur le Maire présente aux conseillers les plans de financement établis par le SIEA pour les travaux d'enfouissement des réseaux de cette rue.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques s'élèvent à un montant prévisionnel de dépenses pour notre commune de 335 454.17 € et ceux d'enfouissement des réseaux de télécommunications à un montant de 99 800.00 €.

Le 30 octobre 2024, une réunion de lancement de l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de canalisations d'assainissement a été organisée avec le Cabinet Merlin et les entreprises bénéficiaires du marché public, POLEN pour le lot n°1 correspondant aux travaux de réhabilitation sans tranchée et SADE pour le lot n°2 correspondant aux travaux en tranchée sur les réseaux d'assainissement.

Les travaux devraient débuter en début d'année prochaine.

La consultation pour le renouvellement du marché d'entretien voirie est en cours.

Le retour des offres est fixé au 18/11/2024.

Commission Environnement

Monsieur le Conseiller Délégué en charge de l'Environnement informe les conseillers que la commission s'est réunie le 26 septembre dernier.

L'ordre du jour de cette commission portait sur les plantations d'arbres, les décorations de Noël notamment avec l'achat d'illuminations pour décorer la place du puits guillemin et le traditionnel repas des bénévoles qui se déroulera le 22 novembre prochain.

Monsieur le Conseiller Délégué en charge de l'Environnement informe les conseillers, non sans une certaine fierté que notre commune fait dorénavant partie des communes labélisées 1 fleur après le passage du jury régional des villes et villages fleuris. Cette distinction est une récompense pour le travail de chacun et monsieur le Conseiller en profite pour remercier les employés communaux, les bénévoles du fleurissement et toutes les personnes qui ont œuvré pour l'obtention ce label.
→Monsieur le Maire remercie monsieur le conseiller pour son investissement.

11^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Illuminations

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé deux devis pour l'achat d'illuminations l'un pour un montant de 2 343.54 € HT soit 2 812.25 € TTC auprès de la société BLACHERE Illuminations et l'autre pour un montant de 1 625.17 € HT soit 1 950.20 € TTC auprès de la société Comptoirs des Fers.

Travaux réparation – Effraction bâtiment service technique

Suite à une effraction de notre bâtiment des services techniques dans la nuit du 06 au 07 juillet 2024, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé deux devis pour des travaux de réparation l'un pour un montant de 8 110.00 € HT soit 9 732.00 € TTC auprès de la métallerie BROYER et l'autre pour un montant de 980.00 € HT soit 1 176.00 € TTC auprès de l'entreprise GUERRIER et Fils.

Piles lithium – Défibrillateurs

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat de piles au lithium pour deux défibrillateurs pour un montant de 573.00 € HT soit 687.60 € TTC auprès de la société SCHILLER France.

Aménagement RD 1079

Dans le cadre du marché à bons de commande, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé des bons de commande pour l'aménagement de la RD 1079 pour un montant de 193 836.58 € HT soit 232 603.86 € TTC auprès de l'entreprise DEGATA.

12^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Rapport 2023 de la bibliothèque municipale

Madame l'adjointe en charge des relations avec la bibliothèque donne lecture du compte rendu de la bibliothèque municipale pour l'année 2023.

Elle explique que 13 bénévoles accueillent 700 lecteurs qui peuvent emprunter plus de 9 000 livres et 200 revues. Ces bénévoles organisent aussi des animations à destination de l'accueil de jour ou des élèves des deux écoles.

Monsieur le Maire et madame l'Adjointe en charge des relations avec la bibliothèque remercient les bénévoles de la bibliothèque pour la qualité de leur travail et le temps passé au bon fonctionnement de notre bibliothèque communale.

Monsieur le Maire a échangé avec le président de la Communauté de Communes Bresse et Saône pour mutualiser un poste d'agent intercommunal qui travaillera dans plusieurs bibliothèques de l'intercommunalité.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- Du CFA de l'Ain pour l'attribution de la subvention pour un apprenti résident sur notre commune.

- De la ligue contre le Cancer, pour l'accueil et l'organisation de la randonnée solidaire du 22 septembre.

- De l'AREPP pour le prêt de la Salle Limorin à l'occasion de la boom d'halloween le samedi 12 octobre. Cette deuxième édition a rencontré vif succès.

- De Denis RIGAUD, conseiller municipal et de sa famille pour le soutien du Conseil Municipal à l'occasion du décès de son père.

- De l'Alerte de Replonges, pour le versement de la subvention annuelle et de la construction à venir d'une salle dédiée à la culture et à la musique en prolongement du Pôle Culturel de la Paix.

- De la Formation Musicale de Replonges pour l'aide apportée à l'école de musique, que ce soit à travers le prêt de salles, la subvention annuelle allouée et la réalisation prochaine d'une salle dédiée à la pratique musicale.

Dates des prochaines réunions et manifestations

Monsieur le Maire indique que :

- L'inauguration du dispositif ULIS se déroulera le vendredi 08 novembre à 17h30,

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu et le rassemblement est donné à 11h30, Place de l'Eglise,

- L'assemblée générale du Club de Tennis le 15 novembre 2024 à 19h30,

- Le repas des bénévoles du fleurissement, des bénévoles de la bibliothèque, des conseillers municipaux et du personnel communal, se déroulera le 22 novembre 2024 à partir de 18h30,

- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 06 décembre 2024 à 19h00.

Antenne Relais

Monsieur le Maire explique aux conseillers que dans le cadre du dossier d'information consultable et relatif à l'implantation d'une nouvelle antenne relais sur notre commune, il a reçu à leur demande des habitants de la ruelle du loup qui s'interrogeaient sur le lieu d'implantation de cette antenne.

Une réunion organisée le 06 novembre dernier entre ces habitants, des élus, l'opérateur et le porteur de ce projet ont permis de répondre aux interrogations de ces habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 35 minutes